

"L'Europe et les États-Unis veulent éviter une guerre commerciale" dans 30 jours d'Europe (Mai 1973)

Légende: En mai 1973, le mensuel 30 jours d'Europe détaille les mesures envisagées par les États-Unis et par la Communauté économique européenne (CEE) pour éviter toute guerre commerciale entre les deux blocs économiques.

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. FONTAINE, François ; Réd. Chef CHASTENET, Antoine. Mai 1973, n° 178. Paris: Service d'information des Communautés européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"l_europe_et_les_etats_unis_veulent_eviter_une_guerre_commerciale"_dans_30_jours_d_europe_mai_1973-fr-e6814fe7-8dc9-45fa-b33f-3b4a2ce58442.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Les préparatifs du « Nixon Round »

L'Europe et les Etats-Unis veulent éviter une guerre commerciale

Éviter une guerre commerciale entre les blocs économiques, notamment les États-Unis et l'Europe : c'est le souci qui paraît actuellement dominer les préparatifs du « Nixon Round », c'est-à-dire la grande négociation commerciale mondiale dont le coup d'envoi doit être donné en septembre prochain à Tokyo.

Après les « coups de boutoir » successifs qui ont permis aux Américains de s'assurer des avantages monétaires substantiels par les deux dévaluations du dollar et les réévaluations de fait ou de droit du yen japonais et du mark allemand, on estime à Washington, semble-t-il, qu'il serait dangereux d'aller trop loin. C'est du moins la tendance que relève le *Times* de Londres, selon lequel le président Nixon a compris qu'un arrangement avec la Communauté européenne serait bien plus avantageux qu'une politique protectionniste.

Et c'est aussi un ton conciliant qu'a donné le mois dernier à Paris le nouvel Ambassadeur des États-Unis à Paris, M. John Irwin, en déclarant que l'objectif général des Américains est une réduction des obstacles de toutes sortes qui entravent le commerce, afin de maintenir l'expansion dans le monde. C'est enfin le sens que l'on peut tirer du passage concernant les négociations commerciales du discours que vient de prononcer le conseiller du Président des États-Unis, M. Kissinger, sur la nouvelle « charte atlantique » que son pays propose à ses alliés d'adopter cette année.

Pas d'hostilité à l'égard de Washington

Du côté européen, Sir Christopher Soames, vice-président de la Commission européenne, qui sera chargé de négocier au nom de la Communauté des « Neuf », a indiqué, devant les ministres des Affaires étrangères réunis à Luxembourg, sur quelles bases la Commission européenne propose d'engager ces négociations.

C'est à partir de ces orientations que les ministres de la Communauté doivent élaborer avant le 1^{er} juillet prochain le mandat qui sera donné au négociateur, c'est-à-dire la position commune des « Neuf » sur le « Nixon Round ». D'une manière générale, la Commission européenne écarte toute attitude hostile à l'égard des États-Unis. Si elle estime prématuré d'envisager la suppression totale des droits de douane sur les produits industriels, comme les Américains l'avaient un moment suggéré, elle est d'avis de les réduire selon l'importance des taux, et non pas uniformément, et de s'attaquer aux barrières non tarifaires, sous condition de réciprocité. En matière agricole, il s'agira de résister aux attaques contre les principes qui régissent « l'Europe verte », tout en empêchant les surenchères pour les subventions aux exportations, et en s'efforçant d'organiser les marchés mondiaux de quelques productions comme les céréales, le sucre, les produits laitiers.

En faveur des pays en voie de développement, la Commission de Bruxelles propose d'élargir les « préférences généralisées » pour compenser la réduction des avantages qu'entraînera l'abaissement des droits de douane des nations industrialisées. Elle souhaite aussi que ces préférences soient rapidement appliquées par les pays qui les refusent encore, comme les États-Unis.

Sir Christopher Soames, qui est en quelque sorte le ministre des Affaires étrangères de la Commission européenne élargie, a souligné que, selon la Commission :

- la préparation de la négociation et la négociation elle-même seraient souvent très techniques et qu'il conviendrait, parallèlement aux travaux des experts, de garder toujours « une vue politique » des discussions ;
- malgré les événements monétaires récents, la nécessité d'une libéralisation des échanges internationaux demeure. Le rétablissement d'un ordre monétaire international sera bien entendu capital pour préserver cette libéralisation.

La réduction des tarifs douaniers

Pour la Commission européenne, les principaux chapitres de la négociation porteraient sur les cinq points suivants : réduction des droits de douane, réduction des barrières non tarifaires, agriculture, pays en voie de développement et clause de sauvegarde.

En ce qui concerne le premier point, la Commission estime que la négociation devrait avoir pour objectif une « réduction substantielle » des tarifs douaniers, mais que le moment n'est pas venu de rechercher la suppression complète et générale de ces droits. La Commission n'a pas chiffré ses propositions, mais elle souhaite trouver une « formule simple et d'application générale » permettant de tenir compte des structures tarifaires différentes des pays qui participent à la négociation (certains tarifs présentent des « pointes » très hautes, alors que d'autres, comme celui de la Communauté, sont relativement « écrêtés ». Les réductions les plus importantes devraient porter sur les droits de douane les plus hauts, les moins importantes sur les droits de douane moyens. Sur les droits de douane très bas, M. Soames envisage de ne pas faire de réduction du tout.

Même si, de façon générale, la recherche du droit « zéro » n'est pas retenue par la Commission européenne, celle-ci estime qu'il serait possible, pour certains produits – et évidemment toujours sous réserve de réciprocité et d'équilibre – de supprimer complètement les droits.

Les entraves non tarifaires

Pour ce qui est des réductions des barrières non tarifaires (il s'agit des dispositions diverses, réglementaires, etc, qui freinent le commerce), il s'agit d'un secteur très vaste, difficile à quantifier, donc à maîtriser. La Commission européenne estime que la Communauté, en se fondant sur les travaux du G.A.T.T. et de l'O.C.D.E. dans ce domaine, devrait élaborer la liste des barrières tarifaires qu'elle voudrait voir supprimées chez ses partenaires et, en même temps, établir le relevé des barrières qu'elle est, de son côté, prête à « faire sauter ».

Le calcul de la réciprocité dans ce domaine ne sera pas aisé, estime M. Soames, qui se déclare cependant convaincu qu'au terme de la négociation, il serait possible d'aboutir à un *package deal* équilibré et satisfaisant pour tous les pays concernés.

Un code de bonne conduite pour l'agriculture

Quant au problème de l'agriculture, la Commission européenne estime impossible de maintenir ce secteur en dehors de la négociation. Celle-ci devra avoir pour objectif, dans le secteur agricole, de favoriser une expansion du commerce mondial. La Communauté européenne déclare M. Soames, devra résister aux attaques qui pourraient être éventuellement lancées contre les principes de la politique agricole commune, mais elle devrait se déclarer prête à « gérer les instruments » de cette politique de façon à favoriser l'augmentation des échanges. Les Neuf pourraient envisager de conclure au G.A.T.T. un « code de bonne conduite » concernant les pratiques utilisées par les divers pays pour favoriser leurs exportations. La Communauté européenne se prononcera en faveur de la conclusion d'arrangements internationaux pour les grands produits de base tels que les céréales, les produits laitiers ou le sucre.

Les préférences généralisées pour les pays en voie de développement

Pour ce qui est des pays en voie de développement, la Communauté devrait, selon la Commission européenne mener une politique « active » dans ce domaine, parce que les désarmements tarifaires peuvent diminuer, en valeur relative, les avantages dont bénéficient les exportations du Tiers monde sur les marchés des pays industrialisés.

Des solutions constructives

Il est absolument nécessaire, a déclaré M. Soames, que tous les pays riches appliquent à l'égard du Tiers monde les « préférences généralisées ». A ce sujet, la Commission européenne estime satisfaisant que les

Etats-Unis aient l'intention d'introduire ce dispositif dans le *trade bill* qui va être déposé au Congrès. Dans ces conditions, la Communauté devrait être prête à améliorer – si tous les pays font de même – son propre système de préférences généralisées, d'une part en augmentant la liste des produits agricoles transformés qui entrent en franchise dans le Marché commun, d'autre part en augmentant le volume des contingents tarifaires sur les produits sensibles. Ceci devra se faire en veillant aux intérêts des pays associés à la Communauté.

En ce qui concerne enfin la clause de sauvegarde qui devrait être appliquée dans les échanges au cas où de brutales et volumineuses importations mettent en danger la situation d'un secteur économique, la Commission européenne estime que les dispositions du G.A.T.T. (article 19) qui réglementent l'application de la clause de sauvegarde pourraient être complétées, pour que cette application devienne plus souple et plus sélective. Ceci signifie notamment, estiment les observateurs, que la clause de sauvegarde pourrait être appliquée sur les produits originaires de l'ensemble des pays. Toutefois, si une telle orientation était prise, estime la Commission européenne, des critères très stricts devraient être établis pour éviter l'anarchie.

Il apparaît bien qu'à l'occasion de ces négociations essentiellement politiques, comme l'a souligné Sir Christopher Soames, ce sont finalement de nouveaux rapports de forces qui vont se dessiner. D'où le souci que l'on peut observer actuellement d'éviter les affrontements, et le vœu émis par la Commission européenne de rechercher des solutions constructives.